

La zoothérapie auprès des personnes âgées

Une pratique professionnelle

François Beiger • Gaëlle Dibou

DUNOD

Photo de couverture © Africa Studio – Fotolia.com

Le pictogramme qui figure ci-contre mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, particulièrement dans le domaine de l'édition technique et universitaire, le développement massif du photocopillage.

Le Code de la propriété intellectuelle du 1^{er} juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or, cette pratique

d'enseignement supérieur, provoquant une baisse brutale des achats de livres et de revues, au point que la possibilité même pour

les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée.

Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est interdite sans autorisation de l'auteur, de son éditeur ou du Centre français d'exploitation du

droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris).



© Dunod, 2017

11 rue Paul Bert, 92240 Malakoff

www.dunod.com

ISBN 978-2-10-076728-1

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2° et 3° a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

SOMMAIRE

Introduction	1
--------------	---

Première partie

LE CHIEN MÉDIATEUR

1. QU'EST-CE QU'UN CHIEN MÉDIATEUR ?	11
2. L'ÉDUCATION DU CHIEN MÉDIATEUR	17

Deuxième partie

LA MÉDIATION PAR L'ANIMAL ET LA PERSONNE ÂGÉE

3. LA PSYCHOLOGIE DE LA PERSONNE ÂGÉE	25
4. LES BIENFAITS DE LA ZOOTHÉRAPIE DANS LE SOIN DE LA PERSONNE ÂGÉE EN EHPAD	45
5. L'APPORT DE L'ANIMAL DANS LE SUIVI EN EHPAD	75
6. LA MÉDIATION ANIMALE COMME TRAITEMENT NON MÉDICAMENTEUX DANS LES PATHOLOGIES LES PLUS FRÉQUENTES	87
7. ÊTRE INTERVENANT PROFESSIONNEL EN BINÔME AVEC SON CHIEN MÉDIATEUR EN EHPAD	103
8. L'ANIMAL DEVIENT LE LIEN ENTRE LE RÉSIDENT, SA FAMILLE ET LE PSYCHOLOGUE	121

Annexes	129
---------	-----

Bibliographie	143
---------------	-----

Table des matières	145
--------------------	-----

Introduction

UN PEU D'HISTOIRE

Konrad Lorenz : l'animal est-il doté d'une intelligence ?

L'éthologie est la science des comportements des espèces animales dans leur milieu naturel. C'est une discipline issue de la biologie et qui est mondialement reconnue depuis les travaux de Konrad Lorenz.

Né à Vienne en 1903, Konrad Lorenz fait des études de médecine et, à 34 ans, il commence à enseigner la psychologie animale et l'anatomie comparée pendant trois ans. En 1940, il devient professeur à l'université de Königsberg. Il dirige l'Institut d'éthologie comparée d'Altenberg de 1949 à 1951, l'institut Max-Planck de physiologie du comportement de Buldern de 1951 à 1954 puis celui de Seewiesen en 1954. Ses travaux sont couronnés par le prix Nobel de physiologie et de médecine en 1963. Lorenz s'est intéressé aux comportements sociaux des animaux, à leurs rituels plus particulièrement. Chaque espèce animale a ses rites cérémoniels d'accouplement, qui peuvent être précédés d'un combat entre individus de même sexe et de même espèce – l'humain n'a-t-il pas aussi ses rites ? – qu'ils soient religieux, maçonniques, funéraires, sociaux ou tout simplement une forme d'habitude quotidienne. Par exemple, lire quelques lignes d'un livre avant de s'endormir constitue un rite pour beaucoup de personnes.

On peut, certes, aboutir à des conclusions simplistes quand on s'inspire trop de notre observation des animaux pour éclairer les humains sur leur conduite de vie. Mais, une fois ces précautions prises, qui voudrait se priver des repères que l'animal est capable de transmettre ? Il est bien difficile, en tout cas, de nier l'intérêt que présente la connaissance de l'instinct acquise par Lorenz en observant les animaux. Lorenz, Tinbergen et Frisch (prix Nobel en 1973) ont aussi porté un dur coup aux théories de Pavlov et des behavioristes selon lesquelles tout dans l'être humain est construit de l'intérieur par un mode de conditionnement. Ils ont démontré que les comportements des animaux sont, pour l'essentiel, innés, voire naturels, c'est-à-dire déterminés, ou plutôt organisés par les gènes. La théorie des instincts a ainsi fait la jonction avec le néo-darwinisme. C'est, bien entendu, par des observations et non par l'analyse de l'ADN que Konrad Lorenz en est venu à la conclusion de comportements innés, même si certains sont acquis.

L'influence de Boris Levinson

C'est à la fin des années 1950 que Boris Levinson, pédopsychiatre américain, fut le premier à parler du rôle de déclencheur social que l'animal peut jouer envers l'homme. Selon lui, les animaux sont particulièrement utiles aux personnes qui atteignent des stades plus fragiles de leur vie (perte d'autonomie, vieillissement, maladies, isolement, solitude, déprime). En 1964, lors d'une consultation avec un jeune enfant qui refusait tout contact avec autrui et qui ne parlait pas, Boris Levinson remarqua que la présence de son chien dans son cabinet déclenchait petit à petit des interactions entre l'enfant et le chien. L'enfant se mit à parler pour la première fois. Le chien venait de briser le silence. Dès lors, Boris Levinson développa la théorie de la *pet-oriented child psychotherapy* appelée communément « zoothérapie », procédé qui se sert de l'animal familier comme guide dans la psychothérapie. Fondée sur le fait qu'en psychologie infantile la communication doit passer par le jeu, Boris Levinson fut le premier à être convaincu de l'utilisation d'animaux médiateurs dans le traitement de désordres psychologiques.

Par la suite, les psychiatres Sam et Élisabeth Corson furent les premiers à développer les travaux de Levinson. Ils ont mis en œuvre le premier programme de zoothérapie dans une unité psychiatrique à l'université d'État d'Ohio en 1977. Dans leur étude, ils ont permis à cinquante patients de choisir un chien chez différents éleveurs et de travailler réciproquement et quotidiennement avec l'animal à des heures précises. Trois patients se sont retirés du programme. Les quarante-sept autres ont montré une nette amélioration de leur comportement. Les chiens ont agi comme un déclencheur social, forgeant un lien positif entre ces patients et le personnel de l'hôpital. Les patients ont démontré un aspect renforcé d'indépendance et de confiance en soi.

SOYONS PRÉCIS SUR LE MOT « ZOOTHÉRAPIE »

Le mot « zoothérapie », qui vient du grec *zoo*, signifie animal auquel on rattache le mot « thérapie » du grec *therapeia* qui lui signifie « soin ».

Il existe un grand nombre de thérapies. Parmi elles, la thérapie médicamenteuse prescrite par un médecin qui agit sur une maladie précise. Cela va de la maladie la plus bénigne, un mal de tête ou un rhume, à la maladie grave, comme le cancer ou la sclérose en plaque. Mais aussi la thérapie psychique qui agit uniquement sur le psychisme à l'exemple des psychothérapies qui sont très nombreuses. Il existe des thérapies brèves, des thérapies longues, des thérapies individuelles ou en groupes, tel que la thérapie de couple, la thérapie familiale...

Depuis quelques années, de nombreuses thérapies non conventionnelles ont vu le jour, par exemple, l'hypnose, la luminothérapie, l'art-thérapie, la musicothérapie, l'aromathérapie et maintenant la zoothérapie. C'est ce qu'on appelle les thérapies complémentaires ou alternatives non médicamenteuses, auxquelles il est fait de plus en plus appel, aussi bien dans les secteurs médicaux que sociaux. C'est dans ce contexte que la zoothérapie a sa place et que l'on peut la développer professionnellement dans des domaines très divers. Cependant, il est important de préciser que la zoothérapie

n'est pas une médecine, elle ne guérit pas. Elle vient en complément de la médecine traditionnelle.

AVANT TOUT UN PROCESSUS PROFESSIONNEL

En aucun cas, l'animal est une solution qui va résoudre tous les problèmes et ce n'est pas parce qu'on aime les animaux ou qu'on a un chien, qu'on peut faire de la zoothérapie. D'où une autre remarque importante : l'animal n'est en aucun cas le thérapeute. Celui-ci n'est pas dans une démarche occupationnelle mais bien dans un processus professionnel de thérapie, de pédagogie. Des objectifs thérapeutiques sont impérativement posés pour chaque patient, objectifs que nous appelons des « applications ». Malheureusement, comme toute démarche nouvelle, elle attire de plus en plus de charlatans ! Soyons vigilants.

Il ne peut pas y avoir un travail en médiation par l'animal s'il n'y a pas de complicité entre le désir de l'animal et son aptitude à encourager, à sécuriser, à revaloriser le patient. La présence d'animaux est indiscutablement positive sur l'équilibre, le moral, l'estime de soi, la valorisation. Les animaux sont capables d'apporter et de transmettre à l'être humain des sensations fondamentales comme le toucher, ainsi qu'un équilibre mental, psychique et physique. Néanmoins, il faut apporter quelques distinctions sur les formes que peuvent prendre leurs participations et, notamment, auprès des personnes porteuses de démences.

L'ANIMAL, BINÔME PRÉCIEUX POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA ZOOTHÉRAPIE

L'animal n'est ni une machine ni un objet. L'animal a une âme, une sensibilité, une volonté, une fragilité et un langage qui lui est propre selon son espèce.

René Descartes (1596-1650) prétendait que l'animal était démuné non seulement de la pensée, mais également de toutes les propriétés de la substance pensante et de la communication. Pourtant, le philosophe ne réfute pas l'idée que l'animal serait

doté d'une certaine forme d'intelligence, telle l'ingéniosité des castors ou des abeilles. Pour lui, l'animal a reçu cette ingéniosité du Créateur qui témoigne de sa grandeur. Il estime néanmoins qu'un fossé sépare l'homme de l'animal. Fossé représenté par la pensée et le langage car ce qui distingue l'homme de l'animal, c'est la conscience. On peut parler de dualité : d'un côté, l'âme, la conscience, la parole, spécifique à l'humain, de l'autre le corps purement matériel et mécanique chez l'animal. Cela est totalement faux.

Peut-on alors expliquer l'intégralité du comportement animal par des moyens biomécaniques ? Cela voudrait dire que l'animal est incapable de s'adapter et de réagir à des situations, ce que l'observation des animaux en général dément, et que je confirme par mes nombreuses études du comportement animal et, notamment, du monde canin et de la faune canadienne. Autre désaccord avec la pensée de Descartes, son présupposé selon lequel l'animal n'a pas de sensibilité donc ne ressent pas la souffrance. Il serait totalement ridicule de penser qu'un animal, et notamment le chien, ne ressent pas la douleur.

À ce titre, le mercredi 28 janvier 2015 fut une journée historique pour l'animal, puisque l'Assemblée nationale a voté en lecture définitive le projet de loi relatif à la modernisation du droit. L'animal y est désormais reconnu dans le Code civil (nouvel article 515-14) comme un « être vivant doué de sensibilité » et n'est plus considéré comme un bien meuble (article 528). Ainsi, il n'est plus défini par sa valeur marchande et patrimoniale mais par sa valeur intrinsèque. Ce tournant historique met fin à plus de deux cents ans d'une vision archaïque de l'animal dans le Code civil et prend enfin en compte l'état des connaissances scientifiques et l'éthique de notre société. Cette reconnaissance participe de la modernisation de notre droit : le Code civil est enfin harmonisé avec le Code rural et le Code pénal.

L'INSTINCT, L'INNÉ ET L'ACQUIS

L'acquis est le résultat de l'expérience, de l'apprentissage individuel, des comportements intelligents, des raisonnements et de ce qu'on appelle les « réflexes conditionnés ». Les comportements acquis permettent à l'animal de s'adapter rapidement aux changements de l'environnement humain dans le cas de médiation par l'animal. Cependant, les aptitudes d'apprentissage d'une espèce, sa plasticité, sont, elles, déterminées de manière innée, elles sont inscrites dans son patrimoine génétique.

À un stade précis du début de sa vie, le petit animal s'identifie à un autre être vivant quel qu'il soit, et il a ensuite tendance à le suivre partout. C'est, précise Konrad Lorentz, la nature, l'inné qui lui dit « suit » et c'est l'acquis qui lui dit *qui suivre*. Je peux citer un exemple vécu lorsque j'habitais avec le peuple Inuit dans le village de Kangiqsualujuaq. Lors d'une sortie dans la toundra avec mon attelage de vingt chiens, en compagnie d'un ami inuit, nous avons construit notre igloo. Soudain un très jeune ourson blanc d'environ 13 mois remarqua notre présence dans son environnement. Après un moment d'observation pour voir s'il était seul, j'en conclus qu'il avait dû s'égarer loin de sa mère. Au bout d'une journée, il finit par s'habituer à notre empreinte puis se rapprocha de nous pour nous suivre. Il s'installa à nos côtés pendant quarante-huit heures. En allant explorer les environs, nous retrouvâmes les empreintes de sa mère, ce qui permit au jeune ourson de retrouver son odeur qu'il reconnut facilement. Par la suite, nous observâmes qu'il avait retrouvé sa mère.

À ce jour, nous n'avons pas encore vraiment découvert de liens précis entre un gène donné et un quelconque comportement. Mais n'est-ce pas l'homme qui a évolué depuis des millions d'années ? N'est-ce pas lui qui a perdu en grande partie des sens si importants pour la survie de toute espèce vivante, notamment la vue, l'odorat, le toucher, sans parler de l'intuition qui, de nos jours, fait défaut à la plupart des humains ? L'homme s'est urbanisé et s'est habitué à un certain confort qui fait que la moindre catastrophe le rend vulnérable. L'animal sait s'adapter aux variations de l'environnement. Pour preuve, lors d'un tremblement de terre ou d'un tsunami, les